



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N° :
DCM_200922_001

OBJET : Approbation du procès-verbal
du conseil municipal du 27 juillet 2020

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché
à la porte de la Mairie, le :

06 OCT. 2020

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	33
Procuration	3
Votants	36
Abstention	0

L'an deux mille vingt , le vingt deux septembre à 17h40,
le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD
Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX
Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ;
MUSSARD Harry ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ;
D'JAFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON
Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ;
KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche
Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ;
MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT
Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET
Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET Marilyne ;
HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME
Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; GUEZELLO Alin
; K/BIDI Virginie

Absents – Représentés

HUET Henri Claude représenté(e) par VIENNE Axel
LEICHNIG Stéphanie représenté(e) par HOAREAU
Sylvain
NASSER Haïfa représenté(e) par BENARD Clairette
Fabienne

Absents

HUET Marie-Josée ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON
Louis Jeannot

Le Maire


L'Elue Déléguée

Lucette COURTOIS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code général des collectivités territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame LEJOYEUX Marie Andrée, 4ème adjointe, a été
désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour
remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° : DCM_200922_001

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juillet 2020

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Président de séance expose :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juillet 2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Les membres du conseil municipal sont invités à faire part de leur remarque.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juillet 2020 ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L.2121-23,

Vu la note explicative de synthèse n°1,

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 27 juillet 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

Présents : 33

Représentés : 3

Pour : 36

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juillet 2020.

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'Elue Déléguée


Lucette COURTOIS